

DOS SANTOS FINANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 70 avenue Ardouin
94420 LE PLESSIS TREVISE
792 167 744 RCS CRETEIL

*Certifié conforme
à l'original*



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 25 juillet,

A 10 heures,

Les associés de la société DOS SANTOS FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 100 parts de 1000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent,

- Monsieur Joaquim DOS SANTOS, Titulaire de 99 parts sociales en pleine propriété

Est absent,

- Madame Audrey DOS SANTOS, Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins la moitié des parts sociales sur les 100 parts sociales ayant le droit de vote.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joaquim DOS SANTOS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce et décision à cet égard.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dans les formes prévues à l'article 1856 du code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 107 833 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	107 833,00 euros
- Affecté au compte "autres réserves"	107 833,00 euros
Qui passe ainsi de 3 863 993,93 euros à 3 971 826,93 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

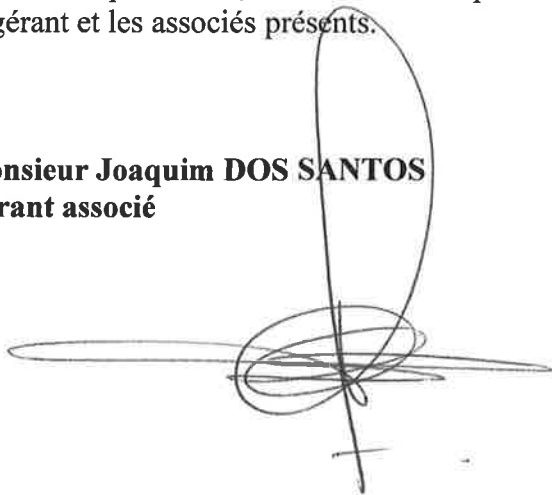
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

Monsieur Joaquim DOS SANTOS
Gérant associé

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, vertical, oval-shaped loop at the top, followed by several horizontal and vertical strokes that form a complex, scribbled base.

DOS SANTOS FINANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 70 avenue Ardouin
94420 LE PLESSIS TREVISE
792 167 744 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUILLET 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 107 833 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 107 833,00 euros |
| - Affecté au compte "autres réserves" | 107 833,00 euros |
| Qui passe ainsi de 3 863 993,93 euros à 3 971 826,93 euros | |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juillet 2025

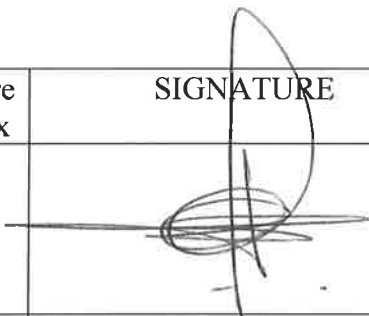
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La gérance,

DOS SANTOS FINANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 70 avenue Ardouin
94420 LE PLESSIS TREVISE
792 167 744 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUILLET 2025

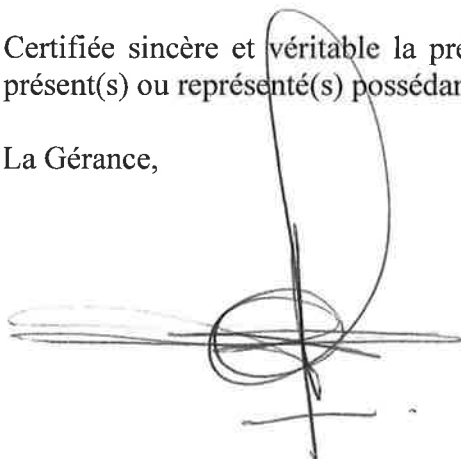
FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	Nombre de parts	Nombre de voix	SIGNATURE
1	Mr Joaquim DOS SANTOS 7 rue Darius Milhaud 94510 LA QUEUE EN BRIE	99	99	
	Totaux	99	99	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, laquelle arrêtée à 1 associé(s) présent(s) ou représenté(s) possédant 99 droits sociaux sur les 100 droits sociaux.

La Gérance,



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					COS SANTOS FINANCE - SIREN : 792167744						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois					12					Néant ☐	
							Exercice N clos le		N-1		
					Brut		Amortissements, provisions		Net		
Capital souscrit non appelé					TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement			AB		AC				
		Frais de développement			CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires			AF		AG				
		Fonds commercial (1)			AH		AI				
		autres immos incorporelles			AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo, incorporelles			AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			AN		AO				
		Constructions			AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels			AR		AS				
		Autres immos corporelles			AT		AU				
		Immos en cours			AV		AW				
		Avances et acomptes			AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence			CS		CT				
		Autres participations			CU		CV		8 090 8 090		
		Créances rattachées à participations			BB		BC		1 038 379 1 038 379		
		Autres titres immobilisés			BD		BE				
		Prêts			BF		BG				
Autres immobilisations financières			BH		BI						
Total (II)					BJ		BK		1 046 469 1 046 469		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			BL		BM				
		En cours de production de biens			BN		BO				
		En cours de production de services			BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
		Marchandises			BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes sur commandes			BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)			BX		BY				
		Autres créances (3)			BZ		CA		6 304 736 5 681 681		
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé			CB		CC				
		V.M.P. (dont actions propres:)			CD		CE				
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités			CF		CG		475 243 862 367			
	Charges constatées d'avance (3)			CH		CI					
	Total (III)			CJ		CK		6 779 979 6 544 048			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)			CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)			CM							
	Ecart de conversion actif (VI)			CN							
	Total général (I à VI)					CO		1A		7 826 448 7 590 517	
(1) Droit au bail						(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	
Clause de réserve de propriété - immob.						stocks				créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					DOS SANTOS FINANCE - SIREN : 79216744		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 100 000)				DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF			
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)		EJ	)	DG	3 863 995	3 457 109	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	107 833	406 885	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	4 081 828	3 973 994	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	2 533 132	2 538 489	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV	291 197	54 316	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX			
	Dettes fiscales et sociales				DY	8 547	114 260	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	911 744	909 458	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	3 744 620	3 616 523	
Ecart de conversion passif				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	7 826 448	7 590 517		
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			- Écart de réévaluation libre		1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : DOS SANTOS FINANCE - SIREN : 792167744							Néant ☐	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG	395 833	FH		FI	395 833	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	395 833	FK		FL	395 833	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	107	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	395 833
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	17 630	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	2 486	
	Salaires et traitements					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	+ dotations aux amortissements			GA		
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	375	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	20 116
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	375 717
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	140 879	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	140 879	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	378 485	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	378 485	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-237 606	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	138 111	
							520 669	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : DOS SANTOS FINANCE - SIREN : 92167544				Néant ☐	
				Exercice N	
				Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices			(X)	HK	30 278 113 784
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	536 712	809 558
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	428 879	402 673
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	107 833 406 885
RENOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
(2) Dont produits de locations immobilières			HY		
(2) Dont produits d'exploit., afférents à des exercices antérieurs (à dét., au (8)			IG		
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér., (à dét., au (8)			IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)			RD	
(9) Dont transferts de charges			A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
facultatives			A6	obligatoires	A9
dont cotisations facultatives Madelin			A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>DCS SANTOS FINANCE</u>										Néant ☐						
CADRE A - IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre					dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui					dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions					dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV		KW		KX			
		Matériel de transport							KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers							LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM			
	TOTAL III								LN		LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
Autres participations								8U	1 046 469	8V		8W				
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T		1U		1V				
TOTAL IV								LQ	1 046 469	LR		LS				
Total général (I + II + III + IV)									ØG	1 046 469	ØH		ØJ			
CADRE B - IMMOBILISATIONS								Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence						
								Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I	IN		CØ		ØØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre							IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions							IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		ML	
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							IU		NM		NN		MO	
		Matériel de transport							IV		MP		MQ		MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier							IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers							IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III								IY		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations								IO		ØX		ØY	1 046 469	ØZ		
Autres titres immobilisés								I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV								I3		NJ		NK	1 046 469	2H		
Total général (I + II + III + IV)									I4		ØK		ØL	1 046 469	ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : COS SANTOS FINANCE						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							=
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>DCC SAINTES FINANCE</u>										Néant ☒			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY	EL	EM	EN					
Fonds commercial					RE	RF	RI	RJ					
Autres immobilisations incorporelles					PE	PF	PG	PH					
TOTAL I					RK	RM	RN	RO					
Terrains					PI	PJ	PK	PL					
Constructions	Sur sol propre				PM	PN	PO	PQ					
	Sur sol d'autrui				PR	PS	PT	PU					
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV	PW	PX	PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	QA	QB	QC					
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	QE	QF	QG					
	Matériel de transport				QH	QI	QJ	QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	QM	QN	QO					
	Emballages récupérables et divers				QP	QR	QS	QT					
TOTAL II					QU	QV	QW	QX					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	ØP	ØQ	ØR					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6		
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3
	Installations gales., agenc., et aménag.		S5		S6		S7		S8		S9		T1
Installations techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2
	Emballages récup., et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III	NL						NM						NO
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)	NW		TOTAL GENERAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GENERAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES													
					Montant net au début de l'exercice	Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler									Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR	

